



# Le SCOT – Des pré diagnostics par territoire pour prendre en compte leur diversité

SCOT – Méthodologie – Note N°3

14 septembre 2004

Mission 1 du programme partenarial 2004

## SOMMAIRE

<b>1 - Deux objectifs pour identifier ce qui, à l'échelle du secteur, est déterminant pour l'avenir.....</b>	<b>4</b>
1-1 - Prendre en compte les potentiels, projets et identités de chaque secteur.....	4
1-2 - Analyser les caractéristiques de chaque secteur dans l'aire du SCOT pour identifier les convergences d'intérêt et les interdépendances entre territoires .....	5
<b>2 - Une démarche en trois étapes.....</b>	<b>6</b>
2-1 - Séance de travail sur les premières réflexions de l'Agence d'Urbanisme pour le pré-diagnostic du secteur .....	6
2-2 - Séance de travail sur « les enjeux du secteur, ses ambitions légitimes et son rôle dans l'aire du SCOT ».....	7
2-3 - Séance de validation du pré-diagnostic et de mise en débat d'un document sur « le projet de développement du secteur dans le cadre du SCOT : contribution au PADD et au document d'orientation » .....	8
<b>3 - Les sources d'information pour l'analyse.....</b>	<b>9</b>
3-1 - Des indicateurs statistiques et cartographiques .....	9
3-2 - Les documents d'urbanisme et de planification .....	11
3-3 - Les études et démarches conduites à l'échelle de l'aire du SCOT .....	11
3-4 - Les acquis de la mission 02 du programme de travail 2004 de l'AU[dat] : « sites et espaces à enjeux » .....	12
3-5 - Des entretiens.....	12

*L'architecture générale de la démarche d'élaboration du SCOT Provence Méditerranée est décrite dans le document SCOT - méthodologie - note N°1.  
Le SCOT - méthodologie - note N°2 traite des diagnostics thématiques.*

*La présente note N°3 traite des diagnostics de secteur, destinés à guider le travail des 4 commissions territoriales du SCOT Provence Méditerranée :*

- *Communes du secteur Est : Pierrefeu, Collobrières, La Londe, Bormes les Mimosas, Le Lavandou*
- *Communauté de communes de la Vallées du Gapeau*
- *Communauté de communes Sud Sainte Baume, Bandol et Sanary*
- *Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée*

*Le diagnostic de secteur n'est pas une description exhaustive du secteur, dans une optique monographique.*

*C'est au contraire un diagnostic stratégique, élaboré en étroite collaboration avec les élus, autour de deux objectifs :*

- *Prendre en compte les enjeux, projets et identités de chaque secteur,*
- *Analyser les caractéristiques de chaque secteur dans l'aire du SCOT pour identifier les convergences d'intérêt et les interdépendances entre territoires.*

# 1 - Deux objectifs pour identifier ce qui, à l'échelle du secteur, est déterminant pour l'avenir

Le diagnostic de secteur n'est pas une monographie, mais - au contraire - une analyse stratégique :

- Elle permet d'identifier ce qui, à l'échelle du secteur, est déterminant pour l'avenir : problèmes à résoudre, potentiel spécifique de développement, sites présentant des enjeux particuliers de développement ou de protection.
- Elle permet aux acteurs du secteur de mieux comprendre la dynamique interne de leur territoire, mais aussi ses liens, interdépendances et complémentarités avec les autres territoires,
- Sous la conduite des élus, la démarche permet au secteur de définir ou d'ajuster ses propres objectifs de développement en cohérence avec ceux du SCOT.

**Le diagnostic doit déboucher sur la définition d'objectifs et orientations propres au secteur, qui complètent ou déclinent les objectifs stratégiques et orientations générales du SCOT.**

En définitive, le diagnostic de secteur permet de faire le lien entre des réalités « locales » (communes, communautés) et les enjeux de niveau SCOT. Pour cela, il doit :

- Prendre en compte les enjeux et les projets, les identités de chaque secteur,
- Analyser les caractéristiques de chaque secteur dans l'aire du SCOT pour identifier les convergences d'intérêt et les interdépendances entre territoires

## 1-1 - Prendre en compte les potentiels, projets et identités de chaque secteur

L'objectif est d'observer le secteur et les communes qui le composent comme une entité spécifique, disposant d'une identité et porteuse de projets spécifiques.

Ce travail, mené en lien étroit avec les élus, permettra de mettre en évidence :

- les dynamiques de développement du secteur, les ressorts de son attractivité et leur pérennité,
- les problèmes qu'il est déterminant de résoudre,
- les potentiels de développement du secteur,
- les sites présentant un enjeu particulier en termes de développement urbain (par extension et renouvellement), de développement agricole, de protection,
- les interdépendances entre le développement démographique, économique et touristique à l'échelle du secteur,
- l'organisation interne du secteur (grands ensembles géographiques, pôles de centralité, armature urbaine),

- les éléments de projet à l'échelle du secteur qui, en raison de leur importance, auront un impact au-delà du secteur sur tout ou partie de l'aire du SCOT,
- les attentes des élus du secteur au regard du SCOT.

Les outils utilisés seront :

- L'analyse d'indicateurs statistiques sur les caractéristiques démographiques, socio-économiques et l'usage des sols,
- L'analyse et la mise en perspective des documents d'urbanisme (POS, PLU) et de planification approuvés ou en cours d'études,
- Les acquis de la mission 02 du programme de travail 2004 de l'AU[dat] « sites et espaces à enjeux », conduite en partenariat avec le Conseil Général,
- Des entretiens après des élus pour appréhender les objectifs de développement et d'aménagement portés par les élus.
- Des visites de terrain et l'analyse de documents cartographiques pour acquérir une connaissance fine du territoire.

## **1-2 - Analyser les caractéristiques de chaque secteur dans l'aire du SCOT pour identifier les convergences d'intérêt et les interdépendances entre territoires**

L'objectif est d'observer le secteur « depuis le niveau SCOT » pour identifier les dynamiques et enjeux « globaux » qui concernent plus particulièrement le secteur.

Ce travail permettra notamment :

- D'affiner la compréhension des dynamiques de développement et des ressorts de l'attractivité du secteur, notamment au regard d'une tendance lourde qui concerne toute l'aire du SCOT : la périurbanisation,
- De mettre en évidence les liens qui existent entre les territoires, notamment en termes de migrations domicile / travail et d'usage des commerces, équipements et services,
- D'identifier les problématiques communes à plusieurs secteurs (exemple : le tourisme littoral, la gestion des forêts et espaces naturels, la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants, etc.),
- D'identifier les conséquences potentielles sur le secteur de grands projets à l'échelle de l'aire du SCOT ou d'un secteur voisin (exemple : nouvel échangeur autoroutier, zone d'activité, etc.).

Les outils utilisés seront :

- Des données statistiques sur les déplacements (navettes domicile travail notamment) et sur l'armature urbaine (inventaire communal de l'INSEE, localisation des grandes surfaces commerciales et des équipements structurants : lycées, collèges, salles de cinéma, théâtres et salles de spectacles, hôpitaux et cliniques, etc.).
- Les études et démarches existantes à l'échelle de l'aire toulonnaise et ce qu'elles disent du secteur concerné.
- L'identification des « grands projets » à l'échelle de l'aire toulonnaise qui peuvent avoir un impact sur le secteur.
- Des entretiens auprès des services du Conseil Général du Var et de l'Etat sur leur perception des enjeux relatifs au secteur dans une perspective « départementale » et « aire toulonnaise ».
- Des entretiens auprès des élus et services techniques des communes et structures intercommunales pour appréhender (sous un angle « qualitatif ») les interdépendances et solidarités potentielles entre territoires.

## 2 - Une démarche en trois étapes

Le diagnostic de secteur se fera en trois étapes, chacune étant validée par une réunion de la commission territoriale.

Ces réunions pourront être complétées en cas de besoins, notamment si le diagnostic fait apparaître des problématiques spécifiques demandant un complément d'enquête.

Les diagnostics de secteurs seront également présentés à la commission « finances et affaires générales » ainsi qu'au Bureau du SM-SCOT dans l'optique de contribuer à une connaissance réciproque des différents territoires.

Au sein de chaque commission territoriale, un élu référent sera notamment chargé de cette restitution du diagnostic auprès des instances générales du SM-SCOT voire des autres commissions territoriales.

### 2-1 - Séance de travail sur les premières réflexions de l'Agence d'Urbanisme pour le pré-diagnostic du secteur

**L'objectif de cette première séance de travail de la commission territoriale est de présenter les premières réflexions de l'Agence d'Urbanisme pour le pré-diagnostic du secteur**, à partir d'une présentation des premières réflexions de l'Agence sur les enjeux du secteur.

Ces premières réflexions s'appuient :

- sur l'examen, à l'échelle du secteur, des 10 points pour lesquels le SCOT doit exprimer une ambition particulière (cf. séminaire du 9 juillet 2004 sur « quel niveau d'ambition pour notre SCOT ») :
- Sur une synthèse problématisée des études en possession de l'Agence et des principaux indicateurs statistiques disponibles.
- Sur une première analyse géographique du secteur à partir des données cartographiques en notre possession (cartes IGN, photographies aériennes et base de donnée sur l'occupation du sol) et d'une visite sur le terrain.

Elles sont présentées sous forme d'un dossier illustré pour engager le débat en amenant les élus à exprimer :

- leurs attentes à l'égard du SCOT, de la démarche de diagnostic de secteur,
- leurs projets et objectifs de développement.

## 2-2 - Séance de travail sur « les enjeux du secteur, ses ambitions légitimes et son rôle dans l'aire du SCOT »

L'objectif de cette deuxième séance de travail de la commission territoriale est d'examiner une première version du pré diagnostic portant sur :

- les enjeux du secteur et ses ambitions légitimes.
- Le rôle du secteur dans l'aire du SCOT, ses convergences d'intérêts et interdépendances avec les autres territoires.

Le volet sur « les enjeux du secteur et ses ambitions légitimes » permettra notamment de répondre aux questions suivantes :

- Quelle stratégie de développement pour le secteur ?
- Quels problèmes doit- résoudre pour conduire cette stratégie de développement ?
- Quels enjeux à l'échelle de secteur voire à l'échelle de l'aire du SCOT ressortent de la mise en perspective des objectifs de développement communaux ?
- Quels sont les grands investissements collectifs pouvant avoir un impact sur les politiques communales à l'échelle du secteur ? (exemple : nouvelle infrastructure de transport, zone d'activité intercommunale, etc.)
- Quels sont les sites et espaces porteurs d'enjeux particuliers en termes :
  - d'accueil du développement urbain (par renouvellement et par extension) ?
  - de soutien aux activités agricoles ?
  - de protection des espaces naturels ?
  - de cohérence entre localisation du développement urbain et desserte par les infrastructures de transport ?

Le volet sur « le rôle du secteur dans l'aire du SCOT, ses convergences d'intérêt et interdépendances avec d'autres territoires » permettra notamment de répondre aux questions suivantes :

- Quelles tendances d'évolution et projets « de niveau SCOT » influent sur la dynamique de développement propre au secteur ?
- Quelles sont les relations entre le secteur et les territoires voisins :
  - interdépendances constatées ?
  - convergences d'intérêts potentielles ?
  - influence des projets de développement du secteur sur les autres territoires et vice-versa ?
- Quelles cohérences sont à développer entre les orientations et politiques publiques de niveau « SCOT » et les orientations et politiques publiques de niveau « secteur » ?

Ce travail sera élaboré par l'Agence d'Urbanisme, sur la base d'un travail d'analyse du territoire et de la mise en perspective :

- des entretiens avec les communes et structures intercommunales sur leurs objectifs de développement,
- de l'analyse des documents d'urbanisme locaux,
- de visites sur le terrain,
- de l'analyse d'indicateurs cartographiques et statistiques,
- de la mise en perspective des réflexions conduites sur chaque secteur et du travail des commissions thématiques du SCOT.

## 2-3 - Séance de validation du pré-diagnostic et de mise en débat d'un document sur « le projet de développement du secteur dans le cadre du SCOT : contribution au PADD et au document d'orientation »

Sur la base des conclusions de la deuxième séance, l'AU[dat] :

- **Finalise la version définitive du pré-diagnostic de secteur et le soumet à la validation de la Commission Territoriale.**  
Ce document sera intégré dans le diagnostic du SCOT et sera présenté à la Commission « Finances et Affaires Générales » ainsi qu'au bureau.
- Soumet au débat de la commission une première version d'un document sur « **le projet de développement du secteur dans le cadre du SCOT : contribution au PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et au document d'orientation** ».

Ce dernier document décrit les objectifs stratégiques de développement que se fixe le secteur.

Il propose des pistes de solutions (orientations) pour atteindre ces objectifs et résoudre les problèmes constatés.

Il identifie les sites à enjeu en termes de développement urbain, de développement agricole et de protection, et propose des orientations quand à leur vocation et aux mesures accompagnant leur développement.

Il identifie les problèmes qui sont, pour le secteur, à résoudre à l'échelle du SCOT tout entier et définit, plus largement, les attentes du secteur au regard de la démarche SCOT.

Une fois validé par la commission territoriale lors d'une séance postérieure à la phase diagnostic, ce document sera présenté à la Commission des Finances et des Affaires Générales et au Bureau du SCOT ainsi qu'aux commissions thématiques si besoin.

Il sera notamment mis en perspective avec les projets de développement des autres secteurs et les réflexions « générales » du SCOT (travaux des commissions thématiques).

Cette mise en perspective pourra conduire à l'identification de cohérences à développer ou de contradictions à résoudre.



## 3 - Les sources d'information pour l'analyse

Quatre sources d'information seront mobilisées :

- Des indicateurs statistiques,
- Les documents de planification (POS, PLU) et démarches d'aménagement et de projet en cours sur le secteur,
- Les études et démarches à l'échelle de l'aire du SCOT,
- Les acquis de la mission 02 « sites et espaces à enjeux » conduite en partenariat avec le Conseil Général du Var,
- Des entretiens auprès des élus et services techniques des communes et structures intercommunales.

### 3-1 - Des indicateurs statistiques et cartographiques

L'analyse des indicateurs a une triple finalité :

- Mettre en évidence des dynamiques, des tendances d'évolution
- Comparer le « profil » du secteur avec celui des autres territoires de l'aire du SCOT
- Identifier des disparités internes au secteur étudié (analyse à l'échelle communale)

#### Démographie :

- Population totale et évolution - [INSEE - RGP]
- Solde naturel et solde migratoire sur la période 1990 - 1999 - [INSEE - RGP]
- Part des moins de 25 ans, des 25 - 59 ans et des plus de 60 ans dans la population totale et évolution - [INSEE - RGP]
- Indice de vieillissement (nombre de personnes de plus de 60 an / nombre de personnes de moins de 25 ans).
- Pourcentage de ménages isolés (une seule personne) et évolution - [INSEE - RGP]
- Pourcentage de ménages avec trois enfants et plus et évolution - [INSEE - RGP]
- Pourcentage de familles mono-parentales et évolution - [INSEE - RGP]
- Taille moyenne des ménages et évolution - [INSEE - RGP]

#### Activité et profil social des ménages :

- Nombre d'actifs et taux d'activité (nombre d'actifs / population totale) et évolution - [INSEE - RGP]
- Taux de cadres et professions intellectuelles supérieures (par rapport aux actifs) et évolution - [INSEE - RGP]
- Taux de chômeurs et précaires (part des chômeurs, emplois CDD, stagiaires ou en apprentissage dans la population active totale) et évolution - [INSEE - RGP]
- Revenu imposable moyen et évolution - [DGI - impôts.gouv.fr]
- Structure du revenu imposable (revenus d'activité : salaires et bénéfiques / retraites et transferts sociaux / autres revenus) - DGI - impôts.gouv.fr / INSEE.

- Part de ménages non imposables et évolution - [DGI - imports.gouv.fr]
- Nombre de ménages et de personnes vivant du RMI et des minimas sociaux et évolution - [CAF et Conseil Général ?]

#### **Logements :**

- Parc total et évolution - [INSEE - RGP]
- % de logements collectifs et évolution
- % de logements construits avant 1948, entre 1949 et 1974, entre 1975 et 1989, après 1990 - [INSEE - RGP]
- Pourcentage d'habitat occupant en 1999 le même logement qu'en 1990 - [INSEE - RGP]
- Part des résidences principales et évolution - [INSEE - RGP]
- Parc vacant et évolution - [INSEE - RGP]
- Parc de résidences secondaires et évolution - [INSEE - RGP]
- Parc de logements sociaux, % par rapport aux résidences principales et évolution - [INSEE - RGP]
- Pourcentage de locataires et évolution - [INSEE - RGP]
- Pourcentage de logements individuels et évolution - [INSEE - RGP]
- Pourcentage de grands logements (>70 m<sup>2</sup>) et évolution - [INSEE - RGP]

*Données à compléter par des informations (quantitatives ou « qualitatives ») sur l'état du marché immobilier et foncier, le caractère « haut de gamme » ou plus « populaire » de certains secteurs d'habitat, les potentialités de renouvellement urbain, etc.*

*Sources potentielles : démarches PLH, entretien après des services urbanisme des communes*

#### **Emploi et économie :**

- Nombre d'emplois total - [INSEE - RGP]
- Nombre d'emplois salariés privés - [UNEDIC]
- Nombre d'entreprises de plus de 50 salariés et liste des 10 principaux employeurs du secteur
- Localisation des principaux pôles d'emplois et d'équipements (zones d'activité, centres-villes ...)
- Ventilation par type d'activité (NAF) des emplois privés salariés - [UNEDIC]

#### **Offre de transports :**

- Transports collectifs : tracé des lignes, niveau d'offre, fréquentation
- Routes : principaux axes de transit, d'échanges et de déplacements internes au secteur ; difficultés de circulation recensées
- Modes doux : pistes cyclables, centres-villes piétonnisés, liaisons jugée importante ne disposant pas de cheminements piétons ou de trottoirs

#### **Usage des sols :**

- Espaces agricoles - [CRIGE PACA]
- Espaces naturels - [CRIGE PACA]
- Espaces bâtis et infrastructures - [CRIGE PACA]
- Zones Nb des anciens POS- [CRIGE PACA]
- Surface Agricole Utile

#### **Patrimoine :**

- ZNIEFF et ZICO
- Sites naturels classés
- Eléments marquants sur le plan urbain et architectural

#### **Niveau d'équipements et rayonnement de la commune**

- Inventaire communal de l'INSEE
- Observatoire Départemental du Commerce (ODEC) : diagnostic disponible sur le site du CDIG

*Identifier les pôles de services (pôle offrant un nombre significatif de services et rayonnant sur les communes voisines).*

*Identifier les communes peu ou pas équipées.  
Compléter le cas échéant l'inventaire communal (il date de 1998) notamment au regard des ouvertures de supermarchés et de commerces (source : ODEC, CCI, Fichier SIRENE)  
Pour les grandes communes, travailler à l'échelon infra-communal (quartiers).*

**Localisation et effectifs des collèges et lycées** (source : Rectorat d'Académie)

**Les migrations domicile / travail :**

- base de données « MIRABELLE »

*Identifier le degré d'autonomie du secteur (% d'actifs vivant et travaillant sur place), son degré d'attractivité (% et nombre d'emplois occupés par des actifs ne résidant pas sur place), les territoires qui attirent des actifs résidant dans le secteur et les territoires qui sont attirés par les emplois du secteur)*

## **3-2 - Les documents d'urbanisme et de planification**

Il s'agit de recenser, avec l'appui du SM-SCOT :

- Les documents d'urbanisme (POS, PLU)
- Les démarches de planification (PDU, PLH, etc.)
- Les démarches de projet (projet de territoire, d'agglomération, charte intercommunale, etc.)

... approuvés ou en cours d'étude et qui concernent le secteur.

Ces documents seront utilisés à un double titre :

- D'une part, comme source d'informations sur le territoire, qu'il s'agira de mettre en perspective avec d'autres sources ou études,
- D'autre part, comme l'expression d'un projet politique sur le territoire, qu'il s'agira de mettre en perspective notamment avec les projets politiques des territoires voisins. A ce titre, l'examen des PADD de PLU sera une étape importante de l'analyse.

## **3-3 - Les études et démarches conduites à l'échelle de l'aire du SCOT**

L'objectif est de savoir ce qui est dit du secteur dans les études et démarches conduites à l'échelle de l'aire du SCOT.

*L'objectif est de recenser les études et démarches (en cours ou approuvées) à l'échelle de l'aire toulonnaise.*

*Une première liste à titre indicatif :*

- *Dossier de Voirie d'Agglomération de l'Aire Toulonnaise (maître d'ouvrage : DDE, démarche en cours)*
- *Etude « Elaboration du document diagnostic / enjeux environnementaux et plan d'actions de la région urbaine Toulon - Hyères » (maître d'ouvrage DDE / DIREN)*
- *Formation et emploi des femmes et des hommes, contribution aux diagnostics territoriaux, zone d'emploi de Toulon (maître d'ouvrage : observatoire régional des métiers)*
- *Schémas Départementaux (... à recenser)*

- *Etudes stratégiques conduites par le Conseil Général et le Conseil Régional ? (à recenser ...)*
- *Autres études stratégiques disponibles auprès des services de l'Etat (à recenser ....)*

### **3-4 - Les acquis de la mission 02 du programme de travail 2004 de l'AU[dat] : « sites et espaces à enjeux »**

Conduite en partenariat avec le Conseil Général du Var, cette mission consiste à identifier les principaux sites et espaces supports d'enjeux en termes :

- De développement urbain (par renouvellement ou extension),
- De protection et mise en valeur des activités agricoles,
- De protection et mise en valeur des espaces naturels.

Cette mission se base notamment sur :

- des entretiens avec les maires et présidents de structure intercommunale
- l'analyse des documents d'urbanisme
- des visites de terrain

### **3-5 - Des entretiens**

#### **3-4-1 - Un entretien pour chaque commune avec un élu et/ou le Directeur Général des Services**

Il est important de préparer cet entretien par la lecture des documents d'étude et de planification approuvées ou en cours sur la commune.

Pendant l'entretien, il sera utile d'avoir trois fonds de cartes « sous la main » pour localiser - avec l'élu ou le technicien rencontré - certains éléments jugés déterminants :

- Un fond de carte de la commune,
- Un fond de carte du secteur,
- Un fond de carte de l'aire du SCOT.

#### **Les thèmes à aborder**

##### 1 - Quelles sont les caractéristiques et spécificités majeures de votre commune ?

- Comment s'organise le territoire de votre commune ?
- Quels sont, pour vous, les éléments déterminants de l'identité et du patrimoine de votre commune ?
- Le rythme de développement actuel de votre commune - sur le plan démographique, économique et touristique - vous semble-t-il satisfaisant ? Pourquoi ?

##### 2 - Quel rôle joue votre commune vis-à-vis de l'extérieur ?

- Dans quels domaines jugez-vous votre commune attire ou au contraire dépend des territoires voisins ?
- Dans quels domaines existent, selon vous, des relations, interdépendances et convergences d'intérêts entre votre commune et les territoires voisins ?

### 3 - Quelles sont les démarches de planification et d'aménagement en cours ou adoptées dans votre commune ?

- Quels sont les objectifs de ces démarches en termes d'aménagement et de développement du territoire communal ?
- Quels sont, dans votre commune, les projets incontournables à prendre en compte dans l'optique du SCOT ?
- Sur quels sites, sur quels espaces percevez-vous des enjeux particuliers de développement que le SCOT doit prendre en compte ?
- Quels obstacles peuvent, le cas échéant, contrarier les objectifs de développement et d'aménagement de votre commune ?

### 4 - Quels sont les grands problèmes à résoudre ? Quelles sont vos attentes vis-à-vis du SCOT ?

- Quels sont, pour vous, les grands problèmes à résoudre à l'échelle de votre commune ? Ces problèmes sont-ils partagés par d'autres territoires ? Pensez-vous que le SCOT peut vous aider à les résoudre ?
- Quels sont, pour vous, les grands problèmes à résoudre à l'échelle de votre secteur ? du SCOT ? Quelles mesures sont envisagées ou envisageables pour les résoudre ?

## **3-4-2 - Un entretien complémentaire et une visite de terrain avec le responsable technique de l'Urbanisme dans chaque commune**

Cet entretien permettra d'affiner sur le plan technique certaines problématiques, notamment sur les dynamiques de développement et la problématique du logement :

- Projets d'urbanisme en cours ou à l'étude (ZAC, etc.),
- Nombre et nature des permis de construire délivrés (habitat, activités industrielles et artisanales, activités commerciales, bureaux),
- Etat du marché foncier et immobilier,
- Potentialités de développement par extension et par renouvellement urbain.

Il sera intéressant de compléter cet entretien par une visite du territoire de la commune en compagnie du responsable technique afin de mieux appréhender les enjeux territoriaux.

## **3-4-3 - Un entretien avec un élu ou le directeur général des services de la communauté de commune ou d'agglomération**

Cet entretien semi-directif portera notamment sur les objectifs de développement et d'aménagement de la communauté de communes ou d'agglomération.

### 1 - L'historique et les objectifs fondateurs de la communauté de communes / d'agglomération

- Quels éléments ont favorisé l'émergence de votre communauté de communes / d'agglomération ?
- Quelles sont les compétences communautaires ? En dehors des obligations légales, quels critères ont permis la définition de ce qui est d'intérêt communautaire ?
- Quels sont les objectifs fondateurs de la communauté ? Ces objectifs sont-ils exprimés dans un document officiel (délibération, projet de territoire ?)

### 2 - Quelles sont les démarches de réflexion et d'aménagement portées par la communauté ?

- Quels sont les objectifs de développement et d'aménagement poursuivis par la communauté dans ses domaines de compétences ? Ces objectifs sont-ils exprimés dans un document « officiel » (délibération, charte, projet de territoire) ?
- Quels sont les principaux projets de développement et d'aménagement portés par la communauté ? A quelles échéances se situent ces projets ?

- Sur quels sites ou espaces percevez-vous des enjeux de développement particuliers que le SCOT doit prendre en compte ?
- Quels obstacles peuvent, le cas échéant, contrarier les objectifs et projets de développement et d'aménagement de votre communauté ?

3 - Quels sont les grands problèmes à résoudre à l'échelle de la communauté ? Quelles sont vos attentes vis-à-vis du SCOT ?

- Quels sont, pour vous, les grands problèmes à résoudre à l'échelle de la communauté ? Quelles mesures envisagez-vous de mettre en œuvre pour les résoudre ? Pensez-vous que le SCOT peut vous aider à les résoudre ?
- Quels sont, pour vous, les grands problèmes à résoudre à l'échelle du SCOT ? Quelles mesures sont envisagées ou envisageables pour les résoudre ?

### **3-4-4 - Des entretiens avec les services « aménagement » de la DDE, du Conseil Général et du Conseil Régional**

Ces entretiens permettront de :

- Cerner les enjeux du secteur pour l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional
- Identifier les projets portés par ces acteurs qui peuvent concerner le secteur notamment :
  - en termes de déplacements : voiries, transports collectifs
  - d'équipements (collèges, lycées, etc.)
  - de développement économique et touristique, etc.

Il conviendra de définir avec la DDE et le Conseil Général les interlocuteurs utiles à rencontrer lors de cette campagne d'entretiens.

### **3-4-5 - Des entretiens complémentaires**

Ils permettront, le cas échéant, de recueillir des informations complémentaires pour le diagnostic du secteur et le recensement des projets en cours.

Ils seront conduits auprès des organismes qui nous seront recommandés par les élus ou les techniciens du secteur (ex : une SEM particulièrement active, un expert ou une association ayant un avis « autorisé » sur telle ou telle question, etc.)